

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

1^{er} décembre 1994 – n° 1193
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Au delà des petites ruses

Qui croit jouer au malin fait souvent le sot. Ainsi Arnold Koller, parlant des négociations bilatérales avec l'Union européenne. Interrogé par le *Nouveau Quotidien* (25.11) sur l'abolition du statut des saisonniers, qui serait un geste symbolique d'ouverture, il répond: «Nous avons l'intention d'abolir le statut de saisonnier. Mais des négociations difficiles commencent avec l'Union européenne, la libre circulation des personnes sera l'un des points difficiles où elle est demandeur. Cela serait de la mauvaise tactique que de jouer maintenant unilatéralement un tel atout». Comment prétendre maîtriser une partie quand on commence par montrer son jeu et ses (prétendus) atouts? Si l'on annonce publiquement que la décision de principe est prise, comment s'imaginer pouvoir encore la monnayer? Ces habiletés qui n'en sont pas, on sait lire à Bruxelles, affaiblissent notre crédibilité et même notre position morale. Le statut de saisonnier est inique. Le prolonger à des fins tactiques, quel mépris de la personne humaine! Contre quelle rançon lâcherons-nous nos otages?

Ces tristes habiletés ne sont pas imputables à une maladresse d'expression d'Arnold Koller. C'est la position arrêtée par le Conseil fédéral, qui joue au plus fin, même avec le calendrier. Il n'accepte pas que la négociation sur les transports soit découplée, bien que la diplomatie suisse pendant toute la mise au point de l'EEE ait obstinément soutenu que les transports étaient un chapitre juridiquement séparé. Quoi qu'il en soit, la Suisse a fait savoir à Bruxelles (*Neue Zürcher Zeitung* 26.11) que les mandats de négociation n'étaient pas tous prêts pour l'ouverture des pourparlers le 12 décembre! Le Conseil fédéral n'en aurait pas encore approuvé deux: celui de la libre circulation des personnes et celui du commerce agricole, le cœur même de la négociation. On n'en parlera donc qu'au printemps, pas avant que soit ouvert le dossier des transports. Voyez comme nous sommes malins!

En revanche sur le plan intérieur est accrédité un calendrier de hussard. Fin 95, avec cette législature, conduite des négociations bilatérales, puis ouverture des négociations «multilatérales» (déclaration de Flavio Cotti à *24 Heures*, 28.11). Question simple: que veut dire «multilatéral»?

Dans cette situation confuse, ceux qui espèrent un rapprochement réussi avec l'Union européenne imaginent tous les moyens propres à «faire bouger». Le risque est grand que la diversité des interventions ajoute encore de l'eau à la pétaudière. Il serait de première urgence que les mouvements les plus divers adoptent un code de bonne conduite européenne.

Sur quelle base?

- Créer un lieu de coordination. Tout n'y sera pas canalisé. Mais il faut que les informations s'échangent et, qu'à défaut d'une règle du jeu impérative, quelques principes de base communs soient admis.

- Poser le postulat: qui peut le moins pourra peut-être le plus. Et écarter celui qui pendant longtemps faussa le débat sur l'EEE, selon lequel il fallait écarter le moins pour mieux réaliser le plus.

- Ne pas recourir, en l'état, à l'initiative populaire; il faut laisser au Conseil fédéral sa compétence constitutionnelle de conduire les relations internationales. En revanche, dans la même logique, il faut que le peuple et les cantons puissent s'exprimer le plus vite possible sur l'initiative de la Lega, qui veut subordonner l'ouverture de négociations d'adhésion à un vote populaire préalable. Elle doit être rejetée après une campagne forte. En revanche, l'initiative du Mouvement du 7 décembre, qui demande un nouveau vote sur l'EEE, est dépassée. Elle mérite d'être retirée, sans illusion sur je ne sais quel contre-projet. Se concentrer tous sur l'échec à la Lega.

- Exiger des partis gouvernementaux qu'ils mettent en place un programme minimum définissant les mesures d'accompagnement à prévoir sur les trois dossiers sensibles d'une négociation européenne, la libre circulation des personnes, l'agriculture, les transports.

- Inciter les cantons à user de leur droit d'initiative (art. 93 de la Constitution) pour faire connaître à l'Assemblée fédérale leur position sur le dossier européen. L'objectif serait de voir s'affirmer progressivement une majorité de cantons. On peut imaginer d'autres moyens encore pour que le débat national soit porté préalablement dans chaque centre de décision cantonal. La Suisse, sur des sujets essentiels, a évolué de cette manière. L'Etat fédéral est né de cette manière. AG

Le rôle des petits Etats

(jd) Invité par l'association Suisse-Portugal, Mario Soares, Président de la République portugaise, a tenu le 18 novembre dernier à Genève des propos du plus haut intérêt pour la Suisse. Thème abordé: l'Union européenne et les petits pays. Une invitation claire au pays hôte à venir rejoindre les rangs de ces derniers.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Catherine Dubuis (cd)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Raymond Fawer
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Murielle Gay-Crosier,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Mario Soares a tout d'abord souligné les raisons différentes qui ont conduit son pays et la Suisse à participer à la création de l'Association européenne de libre-échange (AELE), comme alternative aux Communautés européennes: pour le Portugal, le besoin d'insérer un régime dictatorial et son empire colonial dans un environnement international plus favorable; pour la Suisse, la nécessité d'inscrire son économie dans un mouvement de libéralisation des échanges, sans renoncer pour autant à sa neutralité et en préservant l'originalité de ses institutions.

Les chemins des deux pays se séparent ensuite. Le départ de la Grande-Bretagne – principal partenaire commercial du Portugal – de l'AELE, la décolonisation et le besoin de consolider le nouveau régime démocratique conduisent le Portugal à adhérer à la Communauté.

Un gain de pouvoir

De cette première étape de l'intégration, Mario Soares tire un bilan positif, non seulement en matière économique: «L'intégration dans la Communauté (...) a surtout contribué d'une manière irremplaçable à une plus grande capacité d'affirmation du Portugal dans le monde, à la conquête de moyens d'intervention internationale proportionnellement supérieurs à sa dimension en tant que puissance (...). C'est dans ce sens, à mon avis, qu'on peut affirmer que l'intégration européenne représente une conquête et non une perte de pouvoir souverain, entendu comme la capacité et les conditions dont toute nation dispose pour s'affirmer vis-à-vis des autres».

Pour Mario Soares, cette conquête est vitale pour les petits pays «qui disposent d'un pouvoir de décision relatif très supérieur à celui de leur capacité de négociation, si on la considèrait séparément». Mario Soares n'hésite pas à affirmer que «les relations avec les principales puissances continentales, dans un cadre multilatéral, politiquement institutionnalisé, représentent (pour les petits pays) un facteur d'élargissement et de protection de leur souveraineté. L'absence d'un tel encadrement, surtout dans le contexte de globalisation des relations internationales que nous vivons aujourd'hui, augmenterait leur vulnérabilité face aux intérêts des plus forts, dans une Europe qui aurait tendance à se réduire, dans la meilleure des hypothèses

– et je souligne dans la meilleure des hypothèses – à un espace de libre-échange de marchandises».

Le Président portugais reconnaît que cet équilibre entre petits et grands Etats au sein de l'Union européenne (UE) est menacé à la fois par l'approfondissement de l'intégration et l'élargissement de l'Union. Pourtant, une intégration à plusieurs vitesses, si elle est imaginable, ne doit pas conduire à des différences de statut entre les membres, différences qui refléteraient «des rapports de pouvoir déterminés par la dimension des Etats».

Pour une Communauté politique

En conclusion, Mario Soares plaide pour une communauté d'égaux solidaires, dont la coopération ne se limite pas à l'édification d'un marché unique. Pour lui, le traité de Maastricht n'est qu'une étape très imparfaite, l'expression politique d'une impasse, qui sanctionne le déséquilibre né des compromis successifs de la construction européenne. Pour justifier son existence et affirmer la place de l'Europe dans le monde, l'Union européenne devra développer sa dimension politique, institutionnellement assurée et démocratiquement légitimée. Cette construction politique originale «aura inévitablement des composantes fédérales et confédérales, à ce jour très mitigées». Et Mario Soares de signaler «la subtile ironie de la position suisse», plus que réservée à l'idée d'une intégration, «au nom de la défense d'un système politico-institutionnel propre qui contient, plus que tout autre, des éléments susceptibles de constituer le futur édifice institutionnel d'une Union européenne élargie». ■

Elections zurichoises

Les numéros d'ordre des listes pour les prochaines élections cantonales zurichoises ont été attribués selon les suffrages obtenus par les partis actuellement représentés au Grand Conseil à la suite des élections de 1991. En tête vient le Parti radical (liste n° 1), suivi du Parti socialiste. En dixième position FraP (Des Femmes qui font de la Politique). C'est le premier groupe de listes. Un deuxième groupe sera constitué par les partis et groupes non encore représentés. ■

Coût vaudois d'un refus

REPÈRES

La contribution cantonale à la réduction individuelle des primes d'assurance diffère grandement d'un canton à l'autre. La charge nette sera donc elle aussi très variable. Si la nouvelle loi impose une charge financière supplémentaire aux cantons, elle les décharge aussi d'un certain nombre d'autres dépenses dans le domaine des prestations complémentaires et de l'aide sociale.

(Documentation concernant la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, Département fédéral de l'intérieur).

(vb) En réponse à la question d'un député, le Conseil d'Etat précise que le refus de la LAMal causerait une perte nette pour le budget cantonal estimée à quelque 60 millions de francs par année. Aujourd'hui, la loi vaudoise, entrée en vigueur en 1993, proche du texte fédéral sur lequel nous sommes appelés à voter le 4 décembre, a nettement amélioré la solidarité entre assurés et agit favorablement sur les cotisations des personnes âgées et de nombre de familles. Si l'on observe une augmentation de personnes bénéficiant de subsides, c'est à cause de la mauvaise situation économique. Dans sa réponse, le gouvernement insiste sur le fait qu'avec la nouvelle LAMal le montant annuel à disposition du canton pour aider les personnes et familles à revenus modestes à payer leurs primes serait beaucoup plus important qu'aujourd'hui, passant de 155 millions à 253 millions de francs. Par contre, grâce à cette réaffectation des subventions fédérales versées actuellement aux caisses-maladie, la charge annuelle pour les contribuables vaudois diminuerait très fortement, passant de 141 millions à 53 millions. Il devrait en résulter un accroissement des bénéficiaires de subsides aux primes de 80 000 à 130 000 personnes. Les frais de gestion des subsides coûteraient environ 500 000 francs de plus par année, mais la marge de manœuvre laissée aux cantons et la contribution fédérale permettront de compenser cette hausse.

Quant à l'augmentation des coûts des soins et des primes, elle devrait être enrayée grâce à l'instauration d'une réelle concurrence entre les assureurs, avec la suppression de la sélection des «bons risques» et le libre passage intégral, grâce à l'exclusion d'ententes cartellaires entre dispensateurs de soins ainsi qu'à de nombreuses autres mesures, ce que l'actuelle LAMA ne permet pas. Pour la majorité des assurés vaudois, les primes devraient se stabiliser, voire diminuer, puisque l'essentiel des mesures étendant les prestations remboursées par l'assurance ont déjà été introduites dans ce canton. ■

COURRIER

Le Knock nouveau est arrivé

Un lecteur nous informe: *Un mari ronfleur, amoureux de sa femme, entend parler d'un chirurgien habile qui garantit à 70%, voire 90%, le succès d'une résection du voile du palais. «Cela vous coûtera 500 francs (400 fr. d'honoraires et 100 fr. de salle d'opération), et vous souffrirez de la gorge trois à quatre jours».*

Quatre jours plus tard, ronflant et souffrant le martyre, le client retrouve son médecin, qui paraît fort satisfait de l'opération. «Patientez deux ou trois jours, et versez-moi 400 francs. De la main à la main. Le reste et les deux consultations supplémentaires seront payés par l'assurance». «Mais j'ai une franchise de 600 francs», répond le client, d'ailleurs au chômage. «Ah, ces assurances», semble grommeler le spécialiste, en reconduisant le patient. «Vous ne me donnez pas de reçu?» interroge celui-ci. «Si vous voulez», et le médecin rédige sur un bout d'ordonnance une espèce de reçu ne portant pas le montant payé! Autant pour le fisc et la commission de contrôle des honoraires.

Ce mauvais représentant de l'éthique médicale vaudoise fait partie du petit groupe médiatisé qui attaque le Comité de la société vaudoise de médecine et combat la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, avec des arguments discutables. En outre, il n'a pas entendu parler de la règle du consentement éclairé, car il a procédé à l'ablation de la luette sans prévenir son client. Celui-ci, souffrant beaucoup, n'eut plus qu'à aller consulter un médecin correct. ■

TERMINOLOGIE

Subventions

(ag) *La Vie économique* (sept. 94) publie un récapitulatif sur les aides financières et indemnités de la Confédération en 1993, communément appelées subventions.

Un graphique illustre la courbe de croissance. C'est ainsi qu'on observe en 1991 une forte pente (+9,3%). Quel laxisme dans la gestion, dira-t-on. En fait, expliquant la différence par rapport à la moyenne ordinaire, il s'agissait des dons, notamment en faveur de projets d'aide au tiers-monde. Les cadeaux sont ainsi devenus statistiquement subventions !

De même, la participation de la Confédération à l'AVS, qui est un financement régi par la loi, est assimilée à une subvention, comme si elle était semblable à des aides spécifiques, telle la contribution à l'écoulement des fromages. Ne serait-il pas possible de distinguer par un vocabulaire spécifique ? Car le mot général n'est pas politiquement neutre. La croissance (non maîtrisée, évidemment) des subventions est un thème récurrent de la critique droitiste de l'Etat.

Donc la participation de la Confédération à l'AVS a augmenté en 1993 de 188 millions. Mais, à retenir, la participation à l'AI a crû, elle, de 189 millions. Or, dans le deuxième cas, il ne s'agit pas d'une augmentation naturelle, démographique, mais d'une croissance liée à la détérioration économique et à ses répercussions sur la santé physique et psychique. ■

Un saupoudrage varié

RÉFÉRENCE

Aide suisse aux pays en développement et aux pays de l'Europe orientale, Institut universitaire d'études du développement (IUED), Genève, sous mandat de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), octobre 1993.

(jg) En Suisse, l'aide au tiers-monde n'est pas seulement le fait de la Confédération et d'organisations privées, mais aussi, on l'ignore souvent, des cantons et des communes. Il s'agit de petites sommes. Les fonds alloués par la Confédération représentent pour l'année 93 près de 1,2 milliard, alors que la totalité des contributions des autres collectivités publiques est de 25 millions. Il est toutefois intéressant d'y regarder de plus près.

Les sommes versées par 7 cantons (voir tableau ci-contre) représentent 85% des versements effectués

par nos Etats. L'essentiel de ces montants est destiné à des organisations d'aide. Toutefois, il est des cantons qui pratiquent une action directe auprès des pays en voie de développement.

Faut-il voir dans la position du Jura un reste de l'esprit *révolutionnaire* qui présida à la naissance du canton? L'essentiel de l'aide jurassienne est destiné au Cameroun, tout comme une partie de l'aide genevoise. Mais les

communes ne sont pas en reste, comme le montre le tableau ci-dessous.

Principaux cantons donateurs (en milliers de francs)

Zürich	6 445
Genève	3 369
Bâle-ville	1 065
Bâle-Campagne	920
Vaud	865
Berne	735
Jura	600

Aide directe des cantons (en milliers de francs)

Jura	600
Genève	150
Zoug	91
Vaud	59

Aide directe des communes (plus de 20 000 en 1993)

commune	montant (en milliers de francs)	pays et usage
Zoug	91	Divers Am.Sud, alphabétisation
Münsingen	86	Madagascar, santé
Zollikon	85	Indonésie, santé
		Afrique du Sud, éducation
Morges	66	Madagascar
Lausanne	39	Madagascar, bourses
		Divers, éducation et santé
Rüschlikon	35	Équateur, infrastructures
Bülach	25	Nicaragua, agriculture

La liste comprend 53 communes. On peut se demander ce qui a pu conduire une ville à soutenir tel pays plutôt que tel autre. La présence d'une communauté étrangère active, ce qui est le cas des Malgaches en Suisse romande, a certainement joué un rôle. Le voyage d'un édile, des amitiés nouées sur

place, le retour au bercail d'un coopérant, des comités de soutien, on peut imaginer de nombreuses raisons.

La présence de nos villes dans l'aide au développement, même s'il s'agit de sommes assez minces, est bien sûr très honorable. Reste à savoir si cet extrême saupoudrage est vraiment efficace ou s'il s'agit de gestes sympathiques, mais sans suite réelle. Pourquoi ne pas suggérer la création d'un fonds de développement financé par les communes, géré, pourquoi pas, par l'Union des villes suisses. Mais on entend déjà les chamoilles... ■

ARGENT

Rendement sans odeur

(ag) Sortie du numéro 1, novembre 1994, de *Centre-Info News*. On y trouve tout ce qui s'écrit, souvent à l'initiative des entreprises elles-mêmes, sur les thèmes comportement éthique, politique environnementale. Les codes, les chartes diverses sont cités avec référence bibliographique complète. Vous saurez ainsi où commander le rapport sur la comptabilité éthique de la Sbn/Sparekassen Nordjylland: Post Box 162, DK 9100 Aalborg.

Pour ceux qui seraient tentés par les actions (en bourse) du diable, cette information originale sur un fonds anti-éthique aux Etats-Unis. «Le dénommé «Mutual-Fun-Fund» rassemble tout ce qu'un investisseur soucieux des valeurs éthiques exclut de manière radicale de son portefeuille: producteurs d'énergie atomique et d'armements, industrie pornographique et jeux d'argent. Depuis 1989, le taux de rendement annuel des capitaux investis dans le «Mutual-Fun-Fund» s'élèverait à 12%, ce qui permet à leurs auteurs d'affirmer que l'investissement anti-éthique est une affaire rentable, d'autant plus que pendant la même période l'indice des actions Standard&Poor's ne donnerait que 8%»

Centre-Info News paraît trimestriellement. Prix 30 francs. Adresse: Centre-Info, Stalden 30, 1700 Fribourg. ■

Secret bancaire

Le secret bancaire peut être oublié dans certains cas. Pendant deux semaines, l'état des débiteurs de la Caisse d'épargne et de prêt de Thoune peut être consulté par les presque 7000 créanciers. C'est ainsi qu'ils pourront connaître les 16 principaux débiteurs qui sont soit insolvable soit refusent de payer leur dette. Une minime satisfaction pour ceux qui avaient fait confiance à l'établissement en lui confiant leur épargne. ■

Portrait d'une dictature

ICI ET LÀ

● Le 5 décembre aura lieu la Journée internationale des bénévoles. A cette occasion, le Groupe romand de promotion du bénévolat édite un ouvrage *La formation des bénévoles*. Renseignements: Action bénévole, Maupas 49, 1004 Lausanne. Tél. 021 646 21 96. Fax. 021 646 18 97.

(cd) «*Littératures d'émergence*: littératures en langues européennes produites hors d'Europe, nées du double rapport à leur monde et à la littérature de leur langue d'adoption.» Cette définition, proposée par Wlad Godzich, professeur de littérature comparée à l'Université de Genève et directeur de la collection *Littératures d'émergence* aux Editions Zoé, m'offre deux entrées dans *Du lait aigre-doux*, de l'écrivain somalien Nuruddin Farah.

Un polar ethno-politique

Traduit de l'anglais, le livre de Nuruddin Farah présente des allures d'énigme policière: qui a tué Soyaan, comment et pourquoi? Où sont passés les Mémoires auxquels il travaillait quand il est mort? Quel en est le contenu? Qui avait intérêt à les faire disparaître? Pourquoi son père lui-même trempe-t-il dans la conspiration du silence? Le frère jumeau de Soyaan, Loyaan, va mener l'enquête. Il découvre peu à peu, au fil de longues conversations qui sont parfois de vrais interrogatoires, les raisons pour lesquelles certains hommes proches du pouvoir ont désiré la disparition de Soyaan et sa transformation posthume en Héros de la Révolution. Il voit surgir le spectre de la torture et des vies oubliées au fond des geôles du Général, celui qui règne sur le pays. Citoyen sans véritables convictions politiques au début du récit, Loyaan en vient à prendre conscience de l'oppression exercée par le pouvoir. Sa gemellité biologique va se doubler d'une gemellité politique.

Mais en même temps se dévoilent dans le roman le labyrinthe des alliances tribales, l'importance de l'appartenance au clan, le tabou attaché à l'autopsie (on ne saura jamais de quoi exactement Soyaan est mort), les interdictions religieuses (la mère des jumeaux, en tant que musulmane, ne peut tolérer qu'un bébé s'«oublie» sur son lit). Sous le vernis de la dictature, la Somalie profonde continue à exister.

Un roman métaphorique

Chaque chapitre du livre de Nuruddin Farah s'ouvre sur un texte très fortement métaphorique, évoquant l'état d'esprit du héros ou les caractéristiques de l'intrigue sous la forme d'une comparaison qui n'est pas toujours aisée à déchiffrer pour un lecteur européen. Les liens qui rattachent ces textes au reste de la narration ne sont pas d'ordre rationnel et offrent une nouvelle énigme au cœur de la première, comme si la poésie était le vrai noyau de la narration romanesque. La voix mystérieuse qui guide Loyaan dans ses investigations trouve ainsi un écho au début

de chaque chapitre; ou plutôt, c'est cette voix qui suggère, au niveau de la narration, le monde enfoui de la poésie. La vérité est là, celle de la mort de Soyaan, celle de ses véritables rapports avec Margaritta, la femme qu'il aimait, celle de ses relations avec son père, sa mère, sa sœur. L'on voit bien comment cette vérité ne sera jamais saisie; elle ne fait qu'affleurer et transforme finalement le roman de Nuruddin Farah en tout autre chose qu'un polar politique: une métaphore de l'impossible lumière. ■

ASILE

Combattre l'exclusion

(vb) Fondé lors d'une rencontre internationale en septembre 93, le «Groupe de Genève» rassemble des personnes d'horizons divers, préoccupées par les questions relatives à l'asile en Europe. Un livre réunissant 48 contributions, fruit d'échanges, d'expériences et de réflexions sur ce thème sort aujourd'hui de presse.

Asile - Violence - Exclusion en Europe, Histoire, analyse, prospective. Textes rassemblés par MC. Caloz-Tschopp, A. Clévenot, M.P. Tschopp, Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève et «Groupe de Genève». ■

MÉDIAS

Radio Moscou diffuse les messages évangéliques en allemand d'une œuvre missionnaire domiciliée en Allemagne. On a vraiment tout vu.

L'émetteur germanophone 3 Sat est un vrai émetteur de télévision culturelle. Les chaînes allemandes ARD, ZDF et la chaîne autrichienne ORF procurent chacune 30% des programmes et la chaîne suisse DRS 10% soit, en valeur annuelle, 600 heures. La Suisse contribue au budget à raison de 5% et fournit 12 des 80 collaborateurs. Le 1^{er} décembre marque le 10^e anniversaire de cette télévision commune aux chaînes de service public.

Malgré la modestie de ses moyens, le quotidien de gauche bernois *Berner Tagwacht* sait faire preuve d'esprit inventif. A l'occasion d'un débat au Conseil communal de Berne sur l'utilisation du français pour certains enseignements (méthode d'immersion) le compte-rendu a été rédigé en français à peu près correct par une rédactrice bien intentionnée et demandant aux lecteurs d'excuser les fautes. Bravo !

L'INVITÉ DE DP

Agir en priorité sur les gaspillages d'énergie

RAYMOND FAWER
journaliste

«Irrecevable», le projet de loi sur l'énergie, estiment les électriciens suisses. «La loi ne fera qu'entériner une bureaucratie superflue courant derrière l'évolution de la technique sans jamais la rattraper», renchérit Max Breu, directeur des Centrales suisses d'électricité.

Il n'est pas dans notre propos d'analyser ici les dispositions de ce projet. Elles ont été établies sur la base d'une étude des besoins futurs en énergie jusqu'à l'an 2010 et plus loin, jusqu'en 2030. Les scénarios envisagés montrent la difficulté de prévisions fiables dans ce domaine, tant sont divers et nombreux les paramètres à prendre en compte. Une chose cependant est sûre; toutes les possibilités d'économie devront être recherchées.

Correctement exploité, le potentiel d'économies devrait permettre de faire mentir les estimations des experts, qui varient, dans le cas de l'électricité, entre une augmentation de la consommation de 26 à 32% d'ici 2030, mais s'accordant cependant sur une prévision de hausse de 7% jusqu'en l'an 2000.

Trop ambitieux ?

Le projet de loi n'est nullement trop ambitieux ni trop contraignant, si l'on se réfère à ce qui se fait à l'étranger. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance du catalogue de directives préparées par le président Clinton à l'intention des diverses agences fédérales et du mandat donné au Département de l'énergie (DOE). Les consommations d'eau et d'énergie des services fédéraux devront baisser de 30% d'ici 2005 par rapport à 1985, les énergies renouvelables couvrir 10% au moins des nouveaux besoins en 2010, l'efficacité énergétique de certaines installations s'améliorer de 20% à l'horizon 2005. Au Japon, c'est à la baisse qu'a été révisé le volume global des énergies nécessaires en 2010, régressant de 380 à 330 millions de tonnes d'équivalent-pétrole.

Dans notre pays, tous les secteurs consommateurs d'énergie disposent d'une marge d'économie beaucoup plus large que ne veulent bien l'admettre les milieux liés à la production d'électricité ou à la distribution des autres agents énergétiques. Camille Ançay, ingénieur responsable au Service des bâtiments de l'Etat du Valais, lors de la récente «Journée romande de l'énergie», a dit avoir été surpris par l'ampleur du gaspillage dans les bâtiments publics, «celui-ci dépassant souvent 30% pour l'électricité».

Jean-Pascal Genoud, directeur de l'Office de l'énergie du canton de Genève, de son côté, a relevé qu'une réduction de plus de 10% de la consommation totale de l'aéroport de Cointrin a été obtenue sans aucune modification im-

portante des installations et sans que le confort en soit affecté. Une économie qui a même atteint 21% pour l'aérogare. Temps de retour des dépenses engagées: deux ans (sans le mandat d'étude).

Résultats spectaculaires

Banques, assurances, établissements et collectivités publics, industries, gérances immobilières sont aujourd'hui nombreux à se féliciter d'avoir confié à un bureau d'ingénieurs spécialisés le mandat d'étudier leur potentiel d'économies. L'UBS par exemple a vu baisser la consommation d'électricité de la Tour Lombard à Genève de 50%, celle de mazout de presque autant, sa consommation d'eau de 60%.

Au centre de calcul de la même banque, à Lausanne-Sévelin, la consommation d'électricité n'est plus qu'un tiers de ce qu'elle était en 1989, avec des pointes (paramètre important de la tarification) réduites de moitié. Des résultats nullement exceptionnels, et qui peuvent être obtenus sans grands investissements. Des premières mesures, applicables à peu de frais, peuvent généralement être amorties en deux ans. Elles sont souvent les plus productives. Ensuite les coûts croissent progressivement, en fonction de l'ambition des objectifs visés.

Honoraires financés grâce aux économies

Les solutions proposées par les bureaux d'étude peuvent inclure l'autofinancement. En moyenne, les honoraires d'un bureau d'étude proposant cette solution correspondent à la valeur des économies réalisées pendant les deux premières années suivant l'exécution des mesures prescrites. Mais il est aussi possible de passer contrat pour un financement réalisé au moyen des économies faites. En ce cas, l'équipement est remis gratuitement au maître de l'ouvrage cinq ans après sa mise en service. Durant la période contractuelle, l'exploitant bénéficie d'une ristourne sur les économies obtenues.

A l'évidence, le potentiel d'économies est tel que son exploitation devrait suffire à stabiliser la consommation pour de longues années encore. A condition d'ajouter aux filières de l'électricité celle de la production industrielle d'économies de l'électricité. Cette question engage aujourd'hui une vaste réflexion qui occupe tout le champ social. Ainsi le professeur Roland J. Campiche, directeur de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS (Fédération des églises protestantes de Suisse) y voit «une démarche qui consiste de fait dans un véritable investissement pour l'avenir». ■

Economiser, c'est facile

Similitudes et leçons

REPÈRES

Bilan Energie/1993
Ville de Genève
Service de l'énergie

(jd) Cela fait des années déjà que la Ville de Genève montre l'exemple en matière d'économies d'énergie. Non pas en prenant des mesures spectaculaires, mais par une action continue au service d'objectifs précis, décidés par les autorités. L'important est de connaître avec précision la consommation des différents utilisateurs, selon les types d'énergie: logements (la Ville de Genève est le plus important propriétaire immobilier du canton), écoles, installations sportives, locaux à usage culturel, bureaux. A partir de ces données, il est possible de repérer les usagers les plus importants et d'appliquer un programme ciblé d'assainissement et de mesures d'économie.

Dès 1988, la Ville de Genève a entrepris la construction d'installations solaires pour le préchauffage de l'eau chaude. Les 24 installations en service ont permis d'économiser en 1993 près de 100 tonnes d'équivalent-pétrole et d'éviter le rejet de 300 tonnes de CO₂. Et ce, pour un investissement modeste, puisque 60% seulement des 2 millions de francs votés en 1988 ont été engagés. En 1993, pour la première fois, le solaire actif a fourni plus de chaleur que la Ville en prélève sur le réseau de chauffage urbain.

L'effort porte également sur la réduction de la consommation d'électricité, en baisse pour la quatrième année consécutive. Exemple: la Bibliothèque publique et universitaire figurait en 1990 parmi les vingt principaux consommateurs de la Ville. Ce n'est plus le cas en 1993 grâce au remplacement de 614 lampes à incandescence par des lampes économiques et à la pose de 100 sondes qui n'enclenchent la lumière qu'en cas de présence humaine. La dépense est amortie en trois ans par une réduction de consommation de plus de 28%.

Genève fait aussi un effort remarquable pour contrôler sa consommation d'eau. Effort payant puisque les tarifs ont explosé ces dernières années. Ainsi, l'installation d'un circuit fermé sur la fontaine ornementale du Musée d'art et d'histoire a permis d'économiser 8,7 millions de litres d'eau et d'abaisser le coût d'exploitation de 13 000 à moins de 2700 francs par an. Actuellement 32 fontaines sont équipées de ce dispositif et il est prévu de l'installer peu à peu sur une partie des 400 points d'eau de la Ville.

Ces résultats ponctuels, additionnés, contribuent à la réalisation des objectifs d'économie à l'horizon 2000, à savoir une réduction de 20% de la consommation des énergies. ■

(jd) Les médias helvétiques ont abondamment couvert la campagne référendaire sur l'adhésion de la Norvège à l'Union européenne. La vivacité du débat, les échanges spontanés sur les places et dans les rues tranchaient avec l'atmosphère feutrée de la campagne de l'automne 1992 en Suisse. Mais que de similitudes dans les arguments invoqués et dans les réflexes de défense.

L'argument économique d'abord. Tout comme en Suisse, il ne semble pas avoir porté. D'autant moins qu'en 1972 déjà, les partisans de l'adhésion prédisaient une catastrophe en cas de refus. Or, l'économie norvégienne se porte bien. Mais jusqu'à quand ? Dans la décision politique, la situation économique se conjugue au présent.

Au contraire, les représentations qui façonnent l'identité nationale se déclinent au passé. Le mythe des Vikings défendant farouchement leur indépendance contre l'empire romain rejoint celui de Guillaume Tell luttant contre l'oppresser autrichien. Dominent également les images bucoliques et nostalgiques d'une ruralité, sociologiquement marginale, mais affectivement bien présente, que menacerait l'uniformisation européenne. A Oslo, on craint pour les conquêtes sociales et l'émancipation féminine; en Suisse, c'est la démocratie directe qu'on voit sacrifiée à la bureaucratie bruxelloise.

Bref, l'image de l'Europe réelle, celle de l'Union et de Maastricht, ne séduit pas. C'est d'une autre Europe qu'on rêve, plus conviviale et respectueuse des diversités, moins soumise à la logique unidimensionnelle des intérêts économiques.

Pour convaincre une majorité des Suisses et des Norvégiens le moment venu, il ne faudra pas trop compter sur l'énumération des seuls avantages économiques mais prendre au sérieux ce désir. Et expliquer inlassablement que ce rêve n'est pas réalisable dans l'isolement, que l'Union européenne n'est pas une construction achevée, que ces prochaines années se décideront les règles essentielles de son fonctionnement et que la meilleure manière d'aménager une maison à sa convenance, c'est d'y habiter. ■

L'après-Mühleberg

Dans la perspective de la fin de l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, les entreprises électriques bernoises (FMB) ont éva-

lué le potentiel des énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, hydraulique et géothermique) susceptible de prendre la relève de la production d'électricité. Bien entendu, le compte n'y est pas. Les FMB continuent de raisonner en termes de production: nulle trace dans leur étude du potentiel d'économies et des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. n

Un maquis législatif

(vb) Les lois et réglementations régissant certaines activités commerciales sont disparates et désuètes. C'est le cas des normes concernant les professions ambulantes. Incursion dans un catalogue de prescriptions involontairement cocasses

RÉFÉRENCE

La Vie économique 10/94, Publication du DFEP, Berne, octobre 1994. Les professions ambulantes: 26 cantons, 26 réglementations.

Vingt-six lois cantonales régissent ce qu'on appelle les professions ambulantes, que l'OFIAMT définit ainsi: «toutes les activités professionnelles exercées par des personnes qui se déplacent, comme les colporteurs, marchands ambulants, rémouleurs, vanniers, musiciens de rue», etc. La Confédération se borne à interdire la vente à domicile de certaines marchandises (voir encadré), mais elle a délégué aux cantons la compétence de légiférer dans ce domaine. Il existe donc aujourd'hui autant de lois que de cantons réglementant ces professions particulières, dont certaines remontent au Moyen-Age.

Si le colportage a diminué de quelque 20% entre 1988 et 1993, le «déballage autorisé» a progressé de 15%. Cette «accumulation de choses disposées sans ordre» (fam.; Petit Robert) requiert pourtant une règle, ainsi qu'une définition, qui ne craint pas les redondances: le déballage étant «la vente temporaire de marchandises dans un débit de marchandises temporaire». Perle administrative.

Les cantons, on s'en doute, utilisent des critères variés pour classer les professions ambulantes et leur réservent un statut différent. Ainsi les métiers de la récupération (achat, échange ou collecte d'objets et de marchandises usagés de localité en localité, par ex. achat d'antiquités, collecte de vieux métal, de déchets métalliques, etc.) et même les «camions-magasins» sont, dans certains cantons, inclus dans

tage – selon l'Ofiamt – «mise en vente, de porte-à-porte ou sur la voie publique, de marchandises avec livraison immédiate»).

La justification par laquelle les cantons soumettent l'exercice des professions ambulantes à autorisation se ramène à l'argumentation suivante: avec le commerce ambulancier, le risque est grand pour le client de se faire arnaquer. «La personne qui vend des marchandises ou qui propose ses services prend son client de court. Souvent, le vendeur est un inconnu, qui passe son chemin après conclusion de la transaction. D'où la difficulté de retrouver son adresse en cas de réclamation» (tiré de lois cantonales). Voilà qui est évident.

Les conditions d'octroi d'une autorisation pour activité ambulante doivent répondre aux critères suivants: jouir de l'exercice des droits civils (11 cantons); avoir atteint l'âge minimum – selon les cantons, l'âge minimum varie entre 15 et 20 ans (20 cantons); jouir d'une bonne réputation (17 cantons); n'avoir commis aucune infraction grave ou répétée (dans le domaine des prescriptions relatives à l'exercice des professions ambulantes) au cours des deux à cinq dernières années (17 cantons); n'avoir pas subi de condamnation (12 cantons); n'avoir pas subi de condamnation pour mendicité (7 cantons); respecter l'interdiction de vagabondage et d'alcoolisme (6 cantons); n'être point porteur d'une maladie contagieuse ou répugnante (11 cantons).

Les étrangers doivent en outre répondre à des conditions supplémentaires.

Les législations cantonales fixent les heures pendant lesquelles le travailleur ambulancier a le droit d'exercer son petit négoce, ainsi que les frais qu'il débourse pour obtenir son autorisation. Les artistes ambulants doivent payer des émoluments qui vont de un franc minimum par jour, en Argovie, à 1000 francs maximum par jour, en Valais (où l'on remarque effectivement peu de saltimbanques des rues).

Faire un peu de ménage pour effacer les disparités de traitement entre les cantons s'avérerait utile. La Conférence des chefs des Départements cantonaux de justice et police a invité le Conseil fédéral à unifier les prescriptions touchant les professions ambulantes. Pour autant qu'une réglementation dans ce domaine soit toujours nécessaire et que personne ne s'avise de regretter l'inventaire surréaliste que l'on peut encore pêcher dans ces règlements d'un autre âge. ■

MARCHANDISES INTERDITES À LA VENTE DE PORTE-À-PORTE

- Ouvrages en métaux précieux ou en doublé et imitations
- Montres (triple interdiction, fédérale, intercantonale, et des cantons)
- La majorité des denrées alimentaires (y compris vins et bières)
- Viandes et préparations de viande
- Toxiques
- Boissons distillées
- Billets de loterie
- Matières explosives et engins pyrotechniques
- Médicaments
- Armes et munitions
- Pierres précieuses et perles véritables ou fausses
- Lunettes, articles d'optique, appareils médicaux
- Papiers-valeurs
- Articles cosmétiques
- Documents et livres scandaleux ou immoraux
- Marchandises contre paiement par acomptes
- Sel

la catégorie du colportage. On sera surpris d'apprendre que les distributeurs automatiques placés à l'extérieur d'un local commercial sont soumis à la loi sur les professions ambulantes. Dans trois cantons, alémaniques, ils sont même classés dans le colportage, activité mobile par définition (colpor-